

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (dernier rdv)
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi : 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi : 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc : 9h-12h
Jeudi et vendredi : 14h45-17h45

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98
Lundi : 16h30-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h
Samedi : 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90
Du mardi au samedi: 9h-12h

Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme Margot MONTAROU
Tél. : 06.72.28.23.84

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

- de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**
- de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré
Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 (Fermeture le Jeudi)

Horaires d'hiver du 1er octobre 2018 au 1er avril 2019

Lundi, mercredi : 14h-17h30
Mardi : 9h-12h
Jeudi : Fermé
Vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h30

**Prochaines collectes des ordures ménagères
et des sacs jaunes : 1er et 15 mars 2019**

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



**BULLETIN
D'INFORMATION**

N°8 du 22 février 2019

**La mairie sera fermée le
samedi 9 mars 2019**

Réunion publique

Dans le cadre du projet de travaux de réaménagement de la commune, la mairie organise une réunion publique d'information le **lundi 25 février 2019 à 20h30** dans la **salle Saint-Jean**.

Cette réunion a pour objectif de vous présenter les grandes lignes des travaux envisagés sur le secteur de la Grande rue et de la rue Basse ainsi que les perturbations liées à ces aménagements.

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mardi 26 février à 20h** en mairie.

GRAND DÉBAT NATIONAL

CONSULTATIONS PUBLIQUES

**- 28 février au 11 mars 2019 -
Sur les thèmes suivants**

TRANSITION ECOLOGIQUE

**Jeudi 28 février
19 H**

salle polyvalente
Ardenay sur Merize

**FISCALITE et
LES DEPENSES PUBLIQUES**

**Lundi 04 mars
19 H**

salle Capella
Connerré

**LA DEMOCRATIE et
CITOYENNETE**

**Mercredi 06 mars
19 H**

salle les Châtaigniers
Saint Mars la Brière

**ORGANISATION DE L'ETAT
DES SERVICES PUBLICS**

**Lundi 11 mars
19 H**

salle St Jean
Montfort-le-Gesnois

organisé par les communes de



RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du **lundi 25 février** au **vendredi 1er mars 2019**

Choix des maternelles soulignés

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|------------------------------|---|
| <u>Betteraves</u> vinaigrette | <u>Sardines beurre</u> | Salade de crudités | Velouté de tomate | Saucisson sec et beurre |
| Salade de cœurs de palmier | Maquereau à la moutarde | Boulettes d'agneau aux épices | Spaghettis à la carbonara | Filet de lieu |
| Quiche lorraine | Sauté de porc au curry | Flageolets | Fromage au choix | Haricots verts persillés Blé poêlé |
| Salade verte | Riz | Fromage | | Fromage au choix |
| Fromage | Epinards à la crème | Corbeille de fruits | Orange <u>Pomme</u> | Semoule au lait au caramel <u>Semoule au lait à la vanille</u> |
| Corbeille de fruits | Yaourt | | | |
| | Compote de pommes Compote pomme-banane | | | |

Stationnement d'un échafaudage

Déviations des piétons sur le trottoir opposé 9 Rue de l'Église

Le Maire arrête :

Article 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **occupation du trottoir, pose d'un échafaudage sur toute la longueur de la façade, déviation des piétons sur le trottoir opposé, pour travaux sur façade.**

Article 2 - Prescriptions techniques particulières

Stationnement : Le stationnement sera interdit sur tout le linéaire de la rue de l'Église côté impair, et interdit côté pair, du n° 24 au n°16.

Dispositions spéciales : L'échafaudage sera signalé de jour comme de nuit : de jour par **panneaux de signalisation temporaire, de nuit par une lampe clignotante à chaque extrémité**. La libre circulation des piétons devra être assurée en toute sécurité, ils seront déviés sur le trottoir opposé à partir d'un **passage protégé et signalé** en amont et en aval du chantier.

Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions suivantes :

Le pétitionnaire aura la charge de la signalisation de son chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière figurant sous le titre « Huitième partie : signalisation temporaire » (arrêté du 6 novembre 1992). Il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation, de même pour toute autre raison liée au chantier. Un feu tricolore provisoire sera installé devant l'impasse, près du n°16 de la rue de l'Église. Un panneau « Attention travaux », un panneau « chaussée rétrécie » ainsi qu'un panneau « 30km/h » seront installés à l'angle de du n°15 rue de l'Église ainsi qu'à l'angle de la rue Honoré-Broutelle et de la rue de l'Église.

Article 4 - Implantation ouverture de chantier et récolement

Le bénéficiaire informera le signataire du présent arrêté ou son représentant 1 jour avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation. **L'autorisation est valable à compter du 18 février 2019 comme précisé dans la demande.**

Article 5 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers. Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux mal-façons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Article 7 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité. Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale jusqu'au 25 février 2019. **En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.**

Union cycliste Montgesnoise

SUPER LOTO

Organisé par l'Union Cycliste Montgesnoise

MONTFORT LE GESNOIS

Salle polyvalente : 14h (ouverture des portes 11h30)

Dimanche 03 Mars 2019

- 1 Bon d'achat de 800 €
- 1 Bon d'achat de 400 €
- 2 Bons d'achat de 300 €
- 2 Bons d'achat de 200 €
- 3 Bons d'achat de 100 €
- 3 Bons d'achat de 80 €
- 2 Bons d'achat de 60 €
- 2 Bons d'achat de 50 €
- 1 Bon d'achat de 40 €



| LOTO CASCADE | |
|--------------|------------------|
| ◆ | Bon d'achat 50€ |
| ◆ | Bon d'achat 60€ |
| ◆ | Bon d'achat 80€ |
| ◆ | Bon d'achat 100€ |
| ◆ | Bon d'achat 120€ |
| ◆ | Bon d'achat 150€ |

3 € : le carton
12 € : 6 cartons
16 € : 8 cartons
20 € : 12 cartons

| LOTO PLUS | |
|-----------|-------------------|
| > | Bon d'achat 60 € |
| > | Bon d'achat 80 € |
| > | Bon d'achat 100 € |
| > | Bon d'achat 120 € |
| > | Bon d'achat 200 € |

BONS D'ACHAT : U NATIONAL

Lotu plus, cascade : 2 € bulletin 5 € les 3 bulletins

BUVETTE et PETITE RESTAURATION

IPNS - Ne pas jeter sur la voie public

ANIMATION : ERIC

L'Art-Scène

THEATRE

par la troupe L'ART-SCENE

« SA MERE NERVE »



COMEDIE de Anny Daprey

Mise en scène Frédérique Poslaniec

Samedi 9 MARS 2019, 20H30

Salle Polyvalente MONTFORT LE GESNOIS

Adultes : 6.50 € / Enfants 12-18 ans : 3 € / - 12 ans : gratuit

ATTENTION Pas de réservation : Ouverture des portes 19h30

Montfort-Le-Gesnois
Samedi 2 mars 2019
19h30
Salle Polyvalente
Soirée
DISCOFLETTE

Animation DJ Disco

Repas Tartiflette avec apéritif et dessert
Adulte 18 €
Enfant (12 ans) 9 €
Boissons non incluses

Soirée organisée par les enseignants de l'école publique avec le soutien de l'association Récré'Action

Réservations à partir du 7 janvier : Qièques à l'ordre de l'OCCE Ecole Publique Montfort à remettre aux enseignants ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'École Primaire Publique, 70 Grande Rue
Tél : 02 43 76 70 85 Mail : ce.0720239u@ac-nantes.fr

Récré'Action

LOTO

Vendredi
8 MARS 2019

Ouverture 17h30 - début du jeu 20h30
animé par Eric
organisé par l'association les 2moiz'elles

4550 € à gagner
SPECIAL CARTES
CADEAUX "illicado"

Valables dans plus de 60 enseignes soit plus de 8500 magasins et sites internet:
Auchan, Décathlon, Leroy merlin, Boulanger, Fnac, Camaïeu, Jules, Toysrus...

100€ la ligne!!! ça ne se rate pas,
réservez vos places dès
maintenant au
06.73.14.60.39

LOTO PLUS

Cartes cadeaux
100€ - 200€ - 300€

PARTIES SPECIALES

cartes cadeaux
2 x 250€

2 x 500€
5 x 200€
5 x 150€
5 x 100€